

## LE 19 MARS 2014

Le présent rapport annuel vise à procurer aux actionnaires et aux parties intéressées de l'information choisie sur Power Corporation du Canada. Pour plus de renseignements sur la Société, les actionnaires et les personnes intéressées sont priés de consulter les documents d'information de la Société, notamment la notice annuelle et le rapport de gestion. Pour obtenir des exemplaires des documents d'information continue de la Société, consulter le site Web [www.sedar.com](http://www.sedar.com), le site Web de la Société au [www.powercorporation.com](http://www.powercorporation.com) ou communiquer avec le bureau du Secrétaire, dont les coordonnées figurent à la fin du présent rapport.

**DÉCLARATIONS PROSPECTIVES** › Certains énoncés dans le présent document, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou, pour ce qui est des renseignements concernant les filiales ouvertes de la Société, traduisent les attentes actuelles publiées de ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre le rendement financier, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et des plans actuels de la direction; le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les clients potentiels, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes inhérents, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, qui sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales dans bien des cas, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou l'incidence imprévue de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés des actions et des marchés financiers mondiaux, de la gestion des risques d'illiquidité des marchés et de

financement, des changements de conventions et de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques liés à l'exploitation et à la réputation, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des opérations stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Société et ses filiales pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et sur ses filiales. Bien que la Société considère ces facteurs et hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, ils pourraient se révéler inexacts.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés sont fournis dans ses documents d'information, y compris son rapport de gestion et sa notice annuelle les plus récents, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Nous rappelons au lecteur qu'une liste des abréviations utilisées se trouve au début de ce rapport annuel. En outre, les abréviations suivantes figurent dans la revue de la performance financière et les états financiers et notes annexes : les états financiers consolidés audités de Power Corporation et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (les états financiers consolidés de 2013 ou les états financiers); les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les principes comptables généralement reconnus du Canada antérieurs (le référentiel comptable antérieur).

## APERÇU

Power Corporation est une société de portefeuille dont le principal actif est sa participation lui assurant le contrôle dans la Financière Power. À la date des présentes, Power Corporation détient une participation en actions et en droits de vote de 65,8 % dans la Financière Power.

### CORPORATION FINANCIÈRE POWER

La Financière Power détient des participations importantes dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'intermédiaire de ses participations donnant le contrôle dans Lifeco et IGM. En outre, la Financière Power et le groupe Frère, de Belgique, détiennent ensemble une participation donnant le contrôle dans Pargesa.

La Financière Power (TSX : PWF), Lifeco (TSX : GWO) et IGM (TSX : IGM) sont des sociétés ouvertes cotées à la Bourse de Toronto; Pargesa est une société ouverte cotée à la Bourse suisse (SIX : PARC).

La Financière Power et IGM détenaient, au 31 décembre 2013, 67,0 % et 4,0 %, respectivement, des actions ordinaires de Lifeco, qui correspondaient à environ 65,0 % des droits de vote afférents à toutes les actions avec droit de vote de Lifeco en circulation. Au 31 décembre 2013, la Financière Power et la Great-West, une filiale de Lifeco, détenaient 58,6 % et 3,6 %, respectivement, des actions ordinaires d'IGM.

Le 18 juillet 2013, Lifeco a conclu l'acquisition d'Irish Life pour une contrepartie de 1,3 G€. Établie en 1939, Irish Life est le plus important fournisseur de régimes de retraite et d'assurance-vie et gestionnaire de placements en Irlande.

La transaction a été financée par le produit net de l'émission par Lifeco de reçus de souscription d'environ 1,25 G\$, réalisée le 12 mars 2013. La Financière Power a souscrit pour 550 M\$ de ces reçus. Le 18 juillet 2013, à la conclusion de l'acquisition d'Irish Life, les 48 660 000 reçus de souscription ont été automatiquement échangés pour des actions ordinaires de Lifeco, à raison de un reçu de souscription pour une action ordinaire.

Le 18 avril 2013, Lifeco a émis des obligations de 10 ans libellées en euros pour un montant de 500 M€, lesquelles sont assorties d'un coupon annuel de 2,50 %. Les obligations, qui ont reçu une notation de A+ de Standard & Poor's Ratings Services, sont inscrites à la cote de l'Irish Stock Exchange. L'émission de titres de créance libellés en euros offre une couverture naturelle à une partie du montant net de l'investissement de Lifeco dans des établissements à l'étranger libellés en euros.

Le prix d'acquisition de 1,3 G€ a été entièrement affecté aux actifs et aux passifs d'Irish Life, en fonction essentiellement de leur juste valeur à la date de l'acquisition, soit le 18 juillet 2013. Au 31 décembre 2013, l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris était essentiellement achevée. L'excédent de 378 M\$ du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets acquis a été affecté au goodwill.

D'un coût total de 60 M€, l'intégration des activités progresse bien et demeure sur la voie de créer des synergies de coûts de 40 M€ annuellement.

Power Financial Europe B.V. (une filiale en propriété exclusive de la Financière Power) et le groupe Frère, de Belgique, détiennent chacun une participation de 50 % dans Parjointco, qui détenait quant à elle une participation de 55,6 % dans Pargesa au 31 décembre 2013, ce qui représentait 75,4 % des droits de vote de cette société.

Pargesa détient des participations dans de grandes entreprises européennes par l'intermédiaire de sa société de portefeuille affiliée belge, GBL, cotée à la Bourse de Bruxelles (BEL20 : GBLB). Au 31 décembre 2013, Pargesa détenait une participation de 50 % dans GBL, laquelle représentait 52 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2013, le portefeuille de Pargesa comprenait principalement des placements dans Imerys (produits minéraux industriels); Lafarge (ciment, granulats et béton); Total (pétrole, gaz et énergies de remplacement); GDF Suez (électricité, gaz naturel et services énergétiques et environnementaux); Suez Environnement (services liés à la gestion de l'eau et des déchets); Pernod Ricard (vins et spiritueux); ainsi que SGS (contrôle, vérification et certification).

Depuis 2012, en plus de ses participations stratégiques, qui continueront de former la majeure partie du portefeuille, GBL a entrepris de développer au fil du temps :

- [i] un portefeuille de type incubateur composé de participations dans un nombre restreint de sociétés cotées et non cotées en Bourse. La taille des participations serait plus petite que celle des participations stratégiques;
- [ii] des placements dans des fonds de capital-investissement et d'autres fonds pour lesquels GBL agit à titre d'investisseur-phare.

D'autres renseignements sur GBL sont disponibles sur le site Web de GBL ([www.gbl.be](http://www.gbl.be)).

### COMMUNICATIONS – MÉDIAS

Groupe de communications Square Victoria est une filiale en propriété exclusive de Power Corporation qui exerce des activités dans de nombreux secteurs de l'industrie des communications et des médias, principalement par l'intermédiaire de ses filiales en propriété exclusive, Gesca et Propriétés numériques Square Victoria.

Par l'intermédiaire de ses filiales, Gesca publie sept quotidiens, dont *La Presse*, et exploite le site Web connexe, *LaPresse.ca*. En avril 2013, *La Presse* a lancé *La Presse+*, son édition numérique pour iPad.

Propriétés numériques Square Victoria investit, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, dans les nouveaux médias et dans des projets numériques en démarrage. Propriétés numériques Square Victoria détient une participation de 50 % dans Workopolis (un site de recherche d'emploi et de recrutement), une participation dans le Réseau Olive Canada (un réseau publicitaire en ligne), ainsi qu'une participation dans Tuango Inc. (une entreprise d'achats groupés sur Internet établie au Québec). Propriétés numériques Square Victoria détient également, par l'intermédiaire de filiales, une participation lui assurant le contrôle dans l'entreprise canadienne de publicité immobilière en ligne DuProprio Inc.

### ÉNERGIE POWER

Énergie Power, une filiale en propriété exclusive d'Entreprises Victoria Square Inc., détient deux placements dans des sociétés d'énergie renouvelable, soit Potentia Solar Inc., un producteur d'énergie solaire sur toit en Ontario et Eagle Creek Renewable Energy LLC, un propriétaire et exploitant d'installations d'énergie hydroélectrique établi aux États-Unis. Au 31 décembre 2013, un montant de 118 M\$ avait été investi par Énergie Power dans ces deux sociétés.

**SAGARD CHINA**

Power Corporation participe à des projets d'investissement choisis en Chine et exerce ses activités à titre d'investisseur institutionnel étranger admissible sur le marché chinois des actions de catégorie A. Le permis d'investisseur institutionnel étranger admissible a été délivré pour un montant de 50 M\$ US. Au 31 décembre 2013, la juste valeur du portefeuille s'établissait à 271 M\$ (incluant la trésorerie de 69 M\$). De plus, la Société a investi un montant de 50 M\$ US dans des sociétés chinoises dont les actions sont inscrites à la Bourse de Hong Kong (actions de catégorie H) et à la Bourse de Shenzhen ou de Shanghai (actions de catégorie B). Au 31 décembre 2013, la juste valeur du portefeuille des actions de catégories B et H détenues par la Société s'établissait à 50 M\$ (incluant la trésorerie de 29 M\$). La Société définit l'ensemble des activités liées aux actions chinoises de catégories A, B et H sous l'appellation Sagard China.

**SAGARD EUROPE**

Sagard Private Equity Partners (Sagard 1), un fonds de 535 M€, a été lancé en 2002. Power Corporation et GBL se sont engagés à y investir 100 M€ et 50 M€, respectivement. Sagard 1 a réalisé douze investissements, dont onze avaient été vendus au 31 décembre 2013.

Sagard 2, un fonds de 810 M€, a été lancé en 2006 et a la même stratégie d'investissement que Sagard 1. Power Corporation s'est engagée à investir 160 M€ dans Sagard 2, alors que Pargesa et GBL se sont engagés à y investir 40 M€ et 120 M€, respectivement. Sagard 2 a réalisé sept investissements dont aucun n'a été vendu jusqu'à maintenant.

En juillet 2013, la Société et GBL se sont engagées à investir 200 M€ dans le fonds Sagard 3. En 2013, Sagard 3 a effectué deux placements pour un total de 65 M€ (la quote-part de la Société représente 47 M\$ CA). Les placements de Sagard 3 sur lesquels la Société exerce une influence notable sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net par la Société.

Les fonds Sagard sont gérés par Sagard SAS, une filiale en propriété exclusive de la Société établie à Paris, en France. Ensemble, les fonds Sagard 1, Sagard 2 et Sagard 3 forment Sagard Europe. Au 31 décembre 2013, la juste valeur de la quote-part revenant à la Société des investissements qui n'avaient pas été cédés était de 184 M\$.

**MODE DE PRÉSENTATION**

Les états financiers consolidés de 2013 de la Société ont été préparés conformément aux IFRS et sont présentés en dollars canadiens.

Lifeco et IGM sont sous le contrôle de la Financière Power (cette dernière étant elle-même sous le contrôle de la Société) et leurs états financiers sont consolidés avec ceux de la Financière Power, dont les états financiers sont consolidés avec ceux de la Société. Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les produits, les charges et les flux de trésorerie de la société mère et de ses filiales comme s'ils faisaient partie d'une seule entité économique (la consolidation d'états financiers consiste à ajouter, ligne par ligne, les différentes composantes des états financiers de la société mère [Power Corporation] et de ses filiales et à éliminer les soldes et les transactions interentreprises).

**SAGARD CAPITAL**

Sagard Capital Partners, L.P. (Sagard Capital), une société en commandite des États-Unis détenue par la Société, investit principalement dans des sociétés ouvertes de moyenne capitalisation aux États-Unis. Au 31 décembre 2013, la juste valeur de ces investissements, incluant la trésorerie, était de 527 M\$.

**FONDS D'INVESTISSEMENT ET DE COUVERTURE ET AUTRES TITRES**

Power Corporation a aussi investi dans des fonds de capital-investissement (fonds d'investissement). Au 31 décembre 2013, la juste valeur des placements ainsi effectués était de 328 M\$ et la Société avait des engagements en cours visant à faire des versements en capital futurs à des fonds d'investissement d'un montant total de 281 M\$. La Société prévoit que les distributions futures provenant de ces fonds suffiront à satisfaire à ces engagements en cours. La Société a également investi dans un certain nombre de fonds de couverture et de titres choisis. Au 31 décembre 2013, la juste valeur de ces placements dans des fonds de couverture et des titres était de 82 M\$.

**AUTRES PLACEMENTS**

Au 31 décembre 2013, la Société détenait une participation de 10 % dans China AMC, d'une juste valeur de 295 M\$. China AMC a été constituée en 1998 et est l'une des premières sociétés de gestion d'actifs à avoir reçu l'approbation de la Commission de réglementation des valeurs mobilières de la Chine. Elle est reconnue comme la plus importante société du secteur de la gestion d'actifs chinois.

Également, en Asie, la Société détenait, au 31 décembre 2013, une participation de 4,3 % dans CITIC Pacific, une société ouverte dont les actions sont inscrites à la Bourse de Hong Kong. Les activités de CITIC Pacific incluent la fabrication d'acier spécialisé, l'extraction de minerai de fer et l'aménagement immobilier. La plupart des placements de CITIC Pacific sont en Chine continentale, à Hong Kong et en Australie. Au 31 décembre 2013, la juste valeur du placement de la Société dans CITIC Pacific s'élevait à 256 M\$.

Les placements dans Sagard China, Sagard Europe et Sagard Capital, ainsi que dans des fonds, des fonds de couverture et d'autres placements s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de diversification de la Société.

La participation de la Financière Power dans Pargesa est détenue par l'entremise de Parjointco. Le seul placement de Parjointco est sa participation lui donnant le contrôle conjoint dans Pargesa. La Financière Power utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser l'investissement dans Parjointco, puisque la Société exerce un contrôle conjoint sur ses activités pertinentes. La méthode de la mise en équivalence est une méthode de comptabilisation selon laquelle le placement est initialement comptabilisé au coût et ajusté par la suite en fonction de toute modification survenant après l'acquisition à l'égard de la quote-part revenant à l'investisseur de l'actif net de l'entité détenue (fonds propres attribuables aux actionnaires). Le résultat net de l'investisseur comprend la quote-part lui revenant du résultat net de l'entité détenue, et les autres éléments du bénéfice global de l'investisseur comprennent la quote-part lui revenant des autres éléments du bénéfice global de l'entité détenue.

Tel qu'il est décrit précédemment, le portefeuille de Pargesa est composé principalement de participations dans Imerys, Lafarge, Total, GDF Suez, Suez Environnement, Pernod Ricard et SGS, qui sont toutes détenues par l'entremise de GBL. Les états financiers de GBL sont consolidés dans les états financiers de Pargesa.

> GBL détient une participation de 56,2% lui assurant le contrôle d'Imerys et, par conséquent, elle consolide les états financiers d'Imerys avec les siens.

> Lafarge, sur laquelle GBL exerce une influence notable en raison de la participation de 21 % qu'elle détient, est comptabilisée par GBL selon la méthode de la mise en équivalence et, par conséquent, l'apport de Lafarge au bénéfice de GBL correspond à la quote-part du bénéfice net de Lafarge revenant à GBL.

> Les placements en portefeuille dans lesquels GBL détient une participation de moins de 20 % comprennent Total, GDF Suez, Suez Environnement, Pernod Ricard et SGS, lesquels sont classés à des fins de comptabilisation comme des placements disponibles à la vente.

Le tableau suivant présente la comptabilisation des placements de la Société :

DEGRÉ DE CONTRÔLE	MÉTHODE COMPTABLE	INCIDENCE SUR LE BÉNÉFICE ET LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	TEST DE DÉPRÉCIATION	REPRISE D'UNE PERTE DE VALEUR
Filiales	> Filiales en exploitation > Consolidation	> Consolidées avec une participation ne donnant pas le contrôle	> Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans.	> Une dépréciation du goodwill ne peut être reprise. > Une dépréciation des immobilisations incorporelles est reprise s'il existe une preuve du recouvrement de la valeur.
Placements sur lesquels la Société exerce une influence notable ou un contrôle conjoint	> Méthode de la mise en équivalence	> Le bénéfice et les autres éléments du résultat global comptabilisés correspondent à la quote-part revenant à la Société.	> La totalité du placement est soumise à un test de dépréciation.	> Reprise s'il existe une preuve du recouvrement de la valeur du placement
Placements de portefeuille	> Disponibles à la vente	> Le bénéfice correspond aux dividendes reçus. > Les placements sont évalués à la valeur de marché par le biais des autres éléments du résultat global. > Des charges de dépréciation sont imputées au bénéfice, le cas échéant.	> Le test de dépréciation est effectué au niveau de chaque placement. > Un recul important ou prolongé de la valeur du placement se traduit par une charge de dépréciation.	> Pas de reprise possible, même s'il y a un recouvrement de la valeur par la suite > Une diminution ultérieure du prix de l'action donne lieu à une autre dépréciation.

Ce résumé comptable doit être lu parallèlement aux notes annexes des états financiers consolidés pour l'exercice 2013 de la Société : Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables; Placements; Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées; Goodwill et immobilisations incorporelles; et Participations ne donnant pas le contrôle.

#### MESURES FINANCIÈRES ET PRÉSENTATION NON CONFORMES AUX IFRS

Afin d'analyser les résultats financiers de la Société et conformément à la présentation des exercices précédents, le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes est classé dans la section Résultats de Power Corporation du Canada de la façon suivante :

- > le **bénéfice opérationnel** attribuable aux détenteurs d'actions participantes;
- > les **autres éléments** ou le bénéfice non opérationnel, notamment l'incidence après impôt des éléments qui, de l'avis de la direction, sont de nature non récurrente ou qui pourraient rendre la comparaison des résultats liés aux opérations d'une période à l'autre moins significative, y compris la quote-part de ces éléments revenant à la Société, présentée de manière comparable par ses filiales, ses entreprises contrôlées conjointement et ses entreprises associées.

La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière de Power Corporation et croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société. Le bénéfice opérationnel, selon la définition de la Société, aide le lecteur à comparer les résultats de la période considérée à ceux des périodes précédentes, car les éléments non récurrents sont exclus de cette mesure non conforme aux IFRS.

Le bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions participantes et le bénéfice opérationnel par action sont des mesures financières non conformes aux IFRS qui n'ont pas de définition normalisée et qui pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités. Pour un rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des résultats présentés conformément aux IFRS, se reporter à la section Résultats de Power Corporation du Canada — Sommaire des résultats — États résumés supplémentaires des résultats, présentée plus loin.

Dans la présente revue de la performance financière, la Société utilise également un mode de présentation non consolidée pour présenter et expliquer ses résultats, sa situation financière et ses flux de trésorerie. Selon ce mode de présentation, les participations de Power Corporation dans la Financière Power et les autres filiales sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Ce mode de présentation non consolidée, qui n'est pas conforme aux IFRS, est utile puisqu'il permet d'isoler les activités propres de la société mère de celles des filiales en exploitation et de refléter ainsi les apports respectifs de ces dernières.

## RÉSULTATS DE POWER CORPORATION DU CANADA

### SOMMAIRE DES RÉSULTATS – ÉTATS RÉSUMÉS SUPPLÉMENTAIRES DES RÉSULTATS

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS mentionnées dans le présent document pour les périodes indiquées et des résultats présentés au titre du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes et du bénéfice par action selon les IFRS. Dans la présente section, les apports de la Financière Power

et des autres filiales, qui représentent la majeure partie du bénéfice de Power Corporation, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. L'apport au bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes, tel qu'il figure à la note 34, *Information sectorielle*, des états financiers consolidés de 2013 de la Société, comprend le bénéfice opérationnel et les autres éléments.

#### BASE NON CONSOLIDÉE

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Apport au bénéfice opérationnel :		
Financière Power	1 124	1 108
Autres filiales	(76)	(16)
	1 048	1 092
Résultats des activités propres		
Produits tirés des placements	88	27
Charges opérationnelles et autres charges	(125)	(122)
Dividendes sur actions non participantes	(52)	(50)
Bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions participantes	959	947
Autres éléments		
Financière Power	123	(39)
Autres filiales	(84)	(56)
Activités propres de Power Corporation	(21)	(36)
	18	(131)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes	977	816
Bénéfice par action (attribuable aux détenteurs d'actions participantes)		
– bénéfice opérationnel	2,08	2,06
– bénéfice non opérationnel	0,04	(0,28)
– bénéfice net	2,12	1,78

#### BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS PARTICIPANTES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions participantes s'est chiffré à 959 M\$ (2,08 \$ par action), comparativement à 947 M\$ (2,06 \$ par action) pour la période correspondante de 2012.

Le bénéfice opérationnel comprend la quote-part revenant à la Société des coûts de restructuration et d'acquisition liés à l'acquisition d'Irish Life, d'un montant de 45 M\$ pour l'exercice 2013, et d'une charge de 31 M\$ relativement aux options de vente de titres de participation d'une durée de six mois sur le S&P 500 achetées par Lifeco, la Financière Power et Power Corporation (se reporter également à la section Facteurs de risque).

- > Compte non tenu de ces coûts, le bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions participantes s'est chiffré à 1 035 M\$ (2,24 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

#### APPORT AU BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL PROVENANT DE LA FINANCIÈRE POWER ET DES AUTRES FILIALES

La quote-part revenant à Power Corporation du bénéfice opérationnel de la Financière Power et des autres filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est établie à 1 048 M\$, comparativement à 1 092 M\$ pour la période correspondante de 2012.

La Financière Power, dont l'apport au bénéfice de la Société est le plus important, a déclaré un bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de 1 708 M\$ (2,40 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à 1 678 M\$ (2,37 \$ par action) pour la période correspondante de 2012.

Le tableau ci-dessous présente les détails concernant le bénéfice opérationnel de la Financière Power :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Apport au bénéfice opérationnel :		
Lifeco	1 391	1 329
IGM	446	433
Pargesa	76	102
	1 913	1 864
Résultats des activités propres	(74)	(69)
Dividendes sur actions privilégiées perpétuelles	(131)	(117)
Bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 708	1 678
Quote-part revenant à Power Corporation	1 124	1 108

L'apport de la Financière Power au bénéfice opérationnel de Power Corporation s'est chiffré à 1 124 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à 1 108 M\$ pour la période correspondante de 2012.

L'apport des autres filiales au bénéfice opérationnel de la Société représentait une perte de 76 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à une perte de 16 M\$ à la période correspondante de 2012, essentiellement en raison d'une période de restructuration liée à une filiale.

#### RÉSULTATS DES ACTIVITÉS PROPRES DE POWER CORPORATION

Les résultats des activités propres incluent les produits tirés des placements, les charges opérationnelles, les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le bénéfice.

Les activités propres ont représenté une charge nette de 37 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à une charge nette de 95 M\$ pour la période correspondante de 2012.

Sommaire des produits tirés des placements :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Sagard China	2	(35)
Sagard Europe	(9)	(15)
Sagard Capital	21	49
China AMC	5	–
CITIC Pacific	8	9
Fonds d'investissement et de couverture et autres	61	19
	88	27

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les produits tirés des placements présentés dans le tableau ci-dessus tiennent compte des charges de dépréciation de 36 M\$, comparativement à des charges de dépréciation de 60 M\$ pour la période correspondante de 2012.

Les autres produits tirés des placements pour l'exercice de 2013 comprennent les intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les profits de change pour un total de 15 M\$, ainsi que les profits à la cession de placements d'un montant de 15 M\$, qui ont été partiellement contrebalancés par une charge de 7 M\$ relativement à l'achat d'options de vente de titres de participation d'une durée de six mois sur le S&P 500 en 2013 (se reporter également à la section Facteurs de risque).

Les bénéfices provenant de Sagard China, de Sagard Europe et de Sagard Capital, ainsi que celui provenant des fonds d'investissement et des fonds de couverture, sont de nature volatile puisqu'ils dépendent de plusieurs facteurs incluant le moment des réalisations et des distributions.

Les charges opérationnelles et autres charges se sont chiffrées à 125 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à 122 M\$ pour la période correspondante de 2012.

## AUTRES ÉLÉMENTS

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Financière Power		
Lifeco	99	(62)
IGM	(1)	4
Pargesa	25	19
	123	(39)
Autres filiales	(84)	(56)
Charge de dépréciation à l'égard de CITIC Pacific	(21)	(36)
	18	(131)

En 2013, les autres éléments comprenaient principalement les éléments suivants :

- > La quote-part revenant à la Société d'un recouvrement de 226 M\$, après impôt, comptabilisé par Lifeco au quatrième trimestre relativement à une décision rendue par la Cour d'appel de l'Ontario le 3 février 2014 portant sur l'utilisation des comptes de participation de la London Life et de la Great West, des filiales de Lifeco, pour le financement de l'acquisition du Groupe d'assurances London Inc. en 1997.
- > La quote-part revenant à la Société des coûts de restructuration après impôt et des autres charges comptabilisés par IGM au quatrième trimestre.
- > La quote-part revenant à la Société d'une charge de dépréciation, laquelle s'élevait à 9 M\$, comptabilisée par GBL au premier trimestre à l'égard de son placement dans GDF Suez.
- > La quote-part revenant à la Société d'un profit comptabilisé par GBL au cours du deuxième trimestre lié à la cession partielle de sa participation dans GDF Suez pour un montant de 10 M\$.
- > La quote-part revenant à la Société du profit réalisé par GBL au quatrième trimestre, à la cession partielle de sa participation dans Total pour un montant de 25 M\$.
- > Les charges comptabilisées par GCSV liées à des initiatives de restructuration au premier trimestre, d'un montant de 13 M\$.
- > Une charge de dépréciation à l'égard du goodwill (11 M\$) et des immobilisations incorporelles (17 M\$) de Gesca comptabilisée par GCSV au troisième trimestre en raison de la détérioration de la conjoncture en ce qui a trait aux activités liées à la presse écrite
- > Des charges nettes de 12 M\$ comptabilisées au quatrième trimestre par GCSV représentant des charges de dépréciation à l'égard de certains placements, déduction faite d'un profit à la cession d'une participation dans une filiale.
- > Une charge de 31 M\$ relativement à la restructuration des modalités d'un contrat d'impression du journal *La Presse*, comptabilisée au quatrième trimestre.
- > Une charge de dépréciation d'un montant de 21 M\$ à l'égard de CITIC Pacific comptabilisée au deuxième trimestre.

En 2012, les autres éléments comprenaient principalement les éléments suivants :

- > La quote-part revenant à la Société des ajustements de la provision liée à un litige de 140 M\$, après impôt, comptabilisé par Lifeco au quatrième trimestre.
- > La quote-part revenant à la Société d'une charge sans effet de trésorerie comptabilisée par IGM au deuxième trimestre à la suite de l'augmentation du taux d'imposition des sociétés de l'Ontario et de son incidence sur les passifs d'impôt différé liés aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui découlent d'acquisitions antérieures d'entreprises, ainsi que la comptabilisation, au quatrième trimestre de 2012, d'une variation favorable de l'estimation de la charge d'impôt sur le bénéfice relative à certaines déclarations de revenus.
- > La quote-part revenant à la Société des profits réalisés au premier trimestre par GBL à la cession partielle de sa participation dans Pernod Ricard et à la cession de sa participation dans Arkema.
- > La quote-part revenant à la Société des charges liées à la dépréciation du goodwill et à la restructuration comptabilisées par Lafarge aux premier et deuxième trimestres.
- > La quote-part revenant à la Société de la dépréciation du placement de GBL dans GDF Suez au quatrième trimestre, d'un montant de 32 M\$, déduction faite des profits de change comptabilisés par la Financière Power et Pargesa.
- > Des charges de dépréciation totalisant 56 M\$ sur les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, le goodwill et une participation dans une entreprise contrôlée conjointement de GCSV.
- > Une charge de dépréciation à l'égard de CITIC Pacific comptabilisée au troisième trimestre.

#### BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS PARTICIPANTES

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes s'est chiffré à 977 M\$ (2,12 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à 816 M\$ (1,78 \$ par action) pour la période correspondante de 2012.

## BILANS SUPPLÉMENTAIRES RÉSUMÉS

## BASE CONSOLIDÉE

Le tableau suivant présente les composantes des bilans consolidés résumés de la Société. Les colonnes de Lifeco et d'IGM correspondent à leurs bilans consolidés résumés, alors que les colonnes de Power Corporation et de la Financière Power correspondent à leurs bilans non consolidés.

	POWER CORPORATION	FINANCIÈRE POWER	LIFECO	IGM	AUTRES <sup>[1]</sup>	POWER CORPORATION BASE CONSOLIDÉE	
						31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
<b>ACTIF</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	618	925	2 791	1 082	(649)	4 767	3 540
Placements	1 765	27	128 574	5 920	667	136 953	125 728
Participations dans les filiales selon la méthode de la mise en équivalence	8 938	13 285	350	718	(23 291)	–	–
Participation dans Parjointco	–	2 437	–	–	–	2 437	2 121
Participations dans les entreprises associées et les entreprises contrôlées conjointement	–	–	227	–	286	513	144
Fonds détenus par des assureurs cédants	–	–	10 832	–	–	10 832	10 599
Actifs au titre des cessions en réassurance	–	–	5 070	–	–	5 070	2 064
Immobilisations incorporelles	–	–	3 456	1 825	123	5 404	5 081
Goodwill	–	–	5 812	2 656	729	9 197	8 738
Autres actifs	341	120	8 014	679	(101)	9 053	8 185
Participation pour le compte des polices de fonds distincts	–	–	160 779	–	–	160 779	105 432
<b>Total de l'actif</b>	<b>11 662</b>	<b>16 794</b>	<b>325 905</b>	<b>12 880</b>	<b>(22 236)</b>	<b>345 005</b>	<b>271 632</b>
<b>PASSIF</b>							
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	–	–	132 063	–	–	132 063	120 712
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	–	–	–	5 572	–	5 572	4 701
Débetures et instruments d'emprunt	400	250	5 740	1 325	52	7 767	6 310
Débetures de fiducies de capital	–	–	163	–	–	163	164
Autres passifs	209	431	7 161	1 275	199	9 275	8 509
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts	–	–	160 779	–	–	160 779	105 432
<b>Total du passif</b>	<b>609</b>	<b>681</b>	<b>305 906</b>	<b>8 172</b>	<b>251</b>	<b>315 619</b>	<b>245 828</b>
<b>FONDS PROPRES</b>							
Actions non participantes	977	2 755	2 314	150	(5 219)	977	977
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes	10 076	13 358	15 323	4 558	(33 239)	10 076	8 621
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	2 362	–	15 971	18 333	16 206
<b>Total des fonds propres</b>	<b>11 053</b>	<b>16 113</b>	<b>19 999</b>	<b>4 708</b>	<b>(22 487)</b>	<b>29 386</b>	<b>25 804</b>
<b>Total du passif et des fonds propres</b>	<b>11 662</b>	<b>16 794</b>	<b>325 905</b>	<b>12 880</b>	<b>(22 236)</b>	<b>345 005</b>	<b>271 632</b>

[1] Comprend les autres filiales, ainsi que les éliminations et les reclassements.



Les bilans consolidés comprennent tous les actifs et passifs de la Société et de ses filiales.

Le total de l'actif de la Société a augmenté pour s'établir à 345,0 G\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 271,6 G\$ au 31 décembre 2012.

- > L'acquisition d'Irish Life par Lifeco a donné lieu à une augmentation des placements et des autres actifs pour un montant de 10,2 G\$ et à une augmentation de l'actif des fonds distincts pour un montant de 36,3 G\$.
- > Au 31 décembre 2013, les placements s'établissaient à 137,0 G\$, soit une hausse de 11,2 G\$ par rapport au 31 décembre 2012, principalement liée à Lifeco. Se reporter également à l'information présentée à la section Flux de trésorerie plus loin.

Le passif a augmenté, passant de 245,8 G\$ au 31 décembre 2012 à 315,6 G\$ au 31 décembre 2013, principalement en raison de l'acquisition d'Irish Life par Lifeco.

- > Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ont augmenté de 11,4 G\$ en raison principalement de l'incidence de l'acquisition d'Irish Life par Lifeco, qui se chiffre à 7,0 G\$.
- > Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts ont augmenté de 55,3 G\$ en raison essentiellement de l'incidence de 36,3 G\$ de l'acquisition d'Irish Life, de l'augmentation de la valeur de marché et des produits de placement de 12,9 G\$, et de l'incidence des fluctuations des devises de 7,2 G\$.

### BASE NON CONSOLIDÉE

Dans ce mode de présentation non consolidée, la Financière Power, GCSV et Entreprises Victoria Square sont comptabilisées par la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Ce mode de présentation non consolidée, qui n'est pas conforme aux IFRS, permet de rehausser l'information fournie dans la revue de la performance financière et aide le lecteur à cibler les changements dans les bilans non consolidés de Power Corporation, lesquels comprennent ses participations dans des filiales selon la méthode de la mise en équivalence.

31 DÉCEMBRE	2013	2012
<b>ACTIF</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>[1]</sup>	618	624
Placements	1 765	1 664
Participations dans des filiales selon la méthode de la mise en équivalence	8 938	7 574
Autres actifs	341	330
<b>Total de l'actif</b>	<b>11 662</b>	<b>10 192</b>
<b>PASSIF</b>		
Débetures	400	400
Autres passifs	209	194
<b>Total du passif</b>	<b>609</b>	<b>594</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
Actions non participantes	977	977
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes	10 076	8 621
<b>Total des fonds propres</b>	<b>11 053</b>	<b>9 598</b>
<b>Total du passif et des fonds propres</b>	<b>11 662</b>	<b>10 192</b>

[1] Présentation fondée sur une base non consolidée; les équivalents de trésorerie comprennent des titres à revenu fixe d'un montant de 359 M\$ (521 M\$ au 31 décembre 2012) dont l'échéance est supérieure à 90 jours. Dans les états financiers consolidés de 2013, ce montant est classé dans les placements.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par Power Corporation se sont élevés à 618 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 624 M\$ à la fin de décembre 2012 (pour plus de détails, se reporter à la section Flux de trésorerie — Base non consolidée, présentée plus loin).

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, la Société peut maintenir un solde de trésorerie ou investir dans des titres de créance à court terme ou des effets équivalents. Aussi, la Société détient des dépôts libellés en devises et peut être exposée à la fluctuation des cours du change. La Société peut, à l'occasion, conclure avec des contreparties bien cotées des contrats de couverture en vue de réduire l'incidence de cette fluctuation. Au 31 décembre 2013, environ 50 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 618 M\$ étaient libellés en dollars canadiens ou en devises assorties de couvertures de change.

La valeur comptable des participations de Power Corporation dans ses filiales (la Financière Power, GCSV et Entreprises Victoria Square) a augmenté pour s'établir à 8 938 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 7 574 M\$ au 31 décembre 2012, comme l'indique le tableau suivant :

Valeur comptable au début de l'exercice	7 574
Placements dans des filiales	114
Quote-part du bénéfice opérationnel	1 048
Quote-part des autres éléments	39
Quote-part des autres éléments du bénéfice global	722
Dividendes	(655)
Autres, incluant l'incidence de la variation des participations	96
Valeur comptable au 31 décembre 2013	8 938

Les placements, autres que les placements dans les filiales, se sont élevés à 1 765 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 1 664 M\$ au 31 décembre 2012. Ces placements, présentés dans le tableau ci-après, sont comptabilisés comme des placements disponibles à la vente.

31 DÉCEMBRE	2013			2012		
	COÛT	PROFIT (PERTE) LATENT(E)	JUSTE VALEUR	COÛT	PROFIT (PERTE) LATENT(E)	JUSTE VALEUR
Sagard China <sup>[1]</sup>	168	55	223	210	39	249
Sagard Europe	161	23	184	124	5	129
Sagard Capital <sup>[2]</sup>	240	157	397	264	105	369
China AMC	282	13	295	282	–	282
CITIC Pacific	180	76	256	202	31	233
Fonds d'investissement et de couverture et autres	310	100	410	338	64	402
	1 341	424	1 765	1 420	244	1 664

[1] Incluant la trésorerie, la valeur du portefeuille de Sagard China au 31 décembre 2013 s'établissait à 321 M\$.

[2] Comprend la participation dans IntegraMed, selon la méthode de la mise en équivalence. Incluant la trésorerie et l'ajustement pour tenir compte de la juste valeur d'IntegraMed, la valeur du portefeuille de Sagard Capital au 31 décembre 2013 s'établissait à 527 M\$.

## FONDS PROPRES

**Actions non participantes** Les actions non participantes (privilegiées) de la Société comprennent six séries d'actions privilégiées de premier rang d'un montant en capital déclaré total de 977 M\$ au 31 décembre 2013 (soit le même montant qu'au 31 décembre 2012), dont 950 M\$ sont à dividende non cumulatif. Toutes les actions de ces séries sont des actions privilégiées perpétuelles et elles sont rachetables en totalité ou en partie au gré de la Société à partir de dates déterminées. Les actions privilégiées de premier rang, série 1986, d'une valeur attribuée de 27 M\$ au 31 décembre 2013 (27 M\$ au 31 décembre 2012), sont assorties d'une disposition relative au fonds d'amortissement en vertu de laquelle la Société déploiera tous les efforts raisonnables en vue d'acquiescer sur le marché libre 20 000 de ces actions par trimestre. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la Société en a acheté 12 000.

**Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes** Les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions (ordinaires) participantes se sont élevés à 10 076 M\$ au 31 décembre 2013, contre 8 621 M\$ au 31 décembre 2012. Cette augmentation de 1 455 M\$ des fonds propres est principalement attribuable à ce qui suit :

- > Une augmentation de 524 M\$ des bénéfices non distribués, laquelle reflète principalement le bénéfice net de 1 029 M\$, déduction faite des dividendes déclarés de 586 M\$ et d'une augmentation de 81 M\$ représentant :
  - > un profit de dilution de 14 M\$ comptabilisé par la Société découlant de l'émission d'actions ordinaires par la Financière Power suivant l'exercice des options sur actions au premier trimestre de 2013.
  - > la quote-part revenant à la Société des crédits aux bénéfices non distribués des filiales d'un montant de 67 M\$, qui inclut essentiellement la quote-part revenant à la Société d'un profit de dilution comptabilisé par la Financière Power par suite de l'émission d'actions ordinaires par Lifeco en juillet 2013, moins les frais d'émission d'actions.

- > Une augmentation de 924 M\$ des réserves (autres éléments du bénéfice global et montants liés à la rémunération fondée sur des actions) comprenant :
  - > une augmentation de 270 M\$ attribuable aux gains actuariels liés aux régimes de retraite de la Société et de ses filiales.
  - > un écart de conversion positif de 450 M\$.
  - > une augmentation de 29 M\$ liée aux placements disponibles à la vente et aux couvertures de flux de trésorerie.
  - > une augmentation de 178 M\$ liée à la quote-part revenant à la Société des autres éléments du bénéfice global des placements dans Pargesa et d'autres entreprises associées.
  - > une diminution de 3 M\$ des réserves au titre de la rémunération fondée sur des actions, principalement en raison de l'exercice des options sur actions des filiales.
- > L'émission d'un total de 254 915 actions comportant des droits de vote limités au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants de la Société d'un montant de 5 M\$.

En raison de ce qui précède, la valeur comptable par action participante de la Société s'est établie à 21,89 \$ au 31 décembre 2013, comparativement à 18,74 \$ à la fin de 2012.

**NOMBRE D' ACTIONS PARTICIPANTES EN CIRCULATION**

À la date du présent rapport, 48 854 772 actions privilégiées participantes de la Société étaient en circulation, soit le même nombre qu'au 31 décembre 2012, et 411 512 721 actions comportant des droits de vote limités de la Société étaient en circulation, comparativement à 411 144 806 au 31 décembre 2012. L'augmentation du nombre d'actions comportant des droits de vote limités en circulation résulte de l'exercice d'options aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants de la Société. À la date du présent rapport, des options visant l'achat d'un nombre maximal total de 18 920 611 actions comportant des droits de vote limités de la Société étaient en cours en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants de la Société.

La Société a déposé un prospectus préalable de base simplifié daté du 23 novembre 2012, en vertu duquel, pendant une période de 25 mois à partir de cette date, elle peut émettre jusqu'à un total de 1 G\$ d'actions privilégiées de premier rang, d'actions comportant des droits de vote limités et de titres de créance non garantis, ou de toute combinaison des trois. Ce dépôt donne à la Société la flexibilité nécessaire pour accéder aux marchés des titres de créance et de participation en temps opportun afin de lui permettre de modifier la structure du capital de la Société en fonction de l'évolution des conditions économiques et de sa situation financière.

**FLUX DE TRÉSORERIE****BASE CONSOLIDÉE (RÉSUMÉ)**

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Flux de trésorerie liés à ce qui suit :		
Activités opérationnelles	5 561	5 235
Activités de financement	758	(207)
Activités d'investissement	(5 286)	(5 221)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	194	(8)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 227	(201)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 540	3 741
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	4 767	3 540

Sur une base consolidée, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 1 227 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à une diminution de 201 M\$ à la période correspondante de 2012.

Les activités opérationnelles ont donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 5 561 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 5 235 M\$ pour la période correspondante de 2012.

Les activités opérationnelles de l'exercice clos le 31 décembre 2013, par rapport à la période correspondante de 2012, incluent ce qui suit :

- > Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de Lifeco ont représenté des entrées de trésorerie nettes de 5 026 M\$, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 4 722 M\$ à la période correspondante de 2012. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont principalement affectés par Lifeco au paiement des prestations, des participations des titulaires de polices, des charges opérationnelles et des commissions ainsi qu'aux règlements de sinistres. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont surtout investis par Lifeco pour couvrir les besoins en liquidités liés aux obligations futures.
- > Les activités opérationnelles d'IGM ont généré des flux de trésorerie de 715 M\$, après le paiement des commissions, comparativement à 710 M\$ pour la période correspondante de 2012.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement, qui comprennent les dividendes versés sur les actions participantes et non participantes de la Société, ainsi que les dividendes versés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle, ont représenté des entrées de trésorerie nettes de 758 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 207 M\$ à la période correspondante de 2012.

Les activités de financement de l'exercice clos le 31 décembre 2013, par rapport à la période correspondante de 2012, incluent ce qui suit :

- > Les flux de trésorerie liés aux activités de financement de Lifeco ont représenté des entrées de trésorerie nettes de 493 M\$, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 1 037 M\$ à la période correspondante de 2012.
- > Les activités de financement d'IGM ont représenté des entrées de trésorerie nettes de 117 M\$, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 136 M\$ pour la période correspondante de 2012.
- > Le versement de dividendes par la Société sur les actions participantes et non participantes d'un montant de 586 M\$, comparativement à 582 M\$ pour la période correspondante de 2012.
- > L'émission d'un montant de 5 M\$ d'actions comportant des droits de vote limités de la Société en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants de la Société, comparativement à une émission d'un montant de 2 M\$ pour la période correspondante de 2012.
- > Aucune émission d'actions non participantes par la Société, comparativement à une émission d'un montant de 200 M\$ pour la période correspondante de 2012.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont entraîné des sorties de trésorerie nettes de 5 286 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 5 221 M\$ pour la période correspondante de 2012.

Les activités d'investissement de l'exercice clos le 31 décembre 2013, par rapport à la période correspondante de 2012, incluent ce qui suit :

- > Les activités d'investissement de Lifeco ont entraîné des sorties de trésorerie nettes de 4 813 M\$, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 3 838 M\$ pour la période correspondante de 2012.
- > Les activités d'investissement d'IGM ont généré des sorties de trésorerie nettes de 808 M\$, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 839 M\$ pour la période correspondante de 2012.

> Les activités d'investissement de la Société ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 2 M\$, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 208 M\$ pour la période correspondante de 2012, comme il est indiqué à la section Flux de trésorerie — Base non consolidée, présentée plus loin.

> En outre, la Société et la Financière Power ont diminué leur volume de titres à revenu fixe dont l'échéance est de plus de 90 jours, ce qui a donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 333 M\$, comparativement à une augmentation pour la période correspondante de 2012 qui a donné lieu à des sorties de trésorerie nettes de 351 M\$.

## BASE NON CONSOLIDÉE

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Bénéfice net avant les dividendes sur les actions non participantes	1 029	866
Bénéfice des filiales non reçu en espèces	(432)	(342)
Charges de dépréciation	57	96
Profits nets à la cession de placements	(122)	(80)
Autres	45	13
	577	553
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés sur les actions participantes et non participantes	(586)	(582)
Émission d'actions comportant des droits de vote limités	5	2
Émission d'actions non participantes	—	200
Autres	—	(7)
	(581)	(387)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Produit de la cession de placements	432	267
Achats de placements	(289)	(347)
Placement dans des filiales	(114)	(126)
Autres (essentiellement composés des acquisitions d'immobilisations corporelles)	(31)	(2)
	(2)	(208)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	(6)	(42)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	624	666
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	618	624

Power Corporation est une société de portefeuille. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société liés aux activités opérationnelles, avant le versement de dividendes sur les actions non participantes et les actions participantes, sont principalement constitués des dividendes reçus de la Financière Power ainsi que des produits de ses placements, moins les charges opérationnelles, les charges financières et l'impôt sur le bénéfice. Les dividendes reçus de la Financière Power, qui est aussi une société de portefeuille, représentent une part importante des flux de trésorerie de la Société. Au cours de chaque trimestre de 2013, la Financière Power a déclaré des dividendes de 0,35 \$ par action sur ses actions ordinaires, soit le même montant qu'aux trimestres correspondants de 2012. Power Corporation a reçu des dividendes d'un montant de 655 M\$ de la Financière Power pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, soit le même montant qu'à la période correspondante de 2012. La capacité de la Financière Power à s'acquitter de ses obligations et à verser des

dividendes dépend particulièrement de la réception de fonds suffisants de ses filiales. Le paiement d'intérêts et de dividendes par les principales filiales de la Financière Power est assujéti à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation.

Pour l'exercice clos le 31 décembre de 2013, le dividende déclaré sur les actions participantes de la Société s'est élevé à 1,16 \$ par action, soit le même montant qu'à la période correspondante de 2012.

Le placement dans des filiales est composé d'une avance à Groupe de communications Square Victoria et à Entreprises Victoria Square.

## SOMMAIRE DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction de la Société et la direction de ses filiales doivent faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif et le bénéfice net, ainsi que sur l'information fournie à leur sujet. Les jugements importants portés par la direction de la Société et la direction de ses filiales et les principales sources d'incertitude en matière d'estimations concernent : certaines entités à consolider, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, l'évaluation de la juste valeur, la dépréciation de placements, le goodwill et les immobilisations incorporelles, l'impôt sur le bénéfice, les avantages du personnel futurs et les commissions de vente différées. Ces éléments sont présentés dans les notes des états financiers consolidés de 2013. Les principales estimations comptables critiques sont résumées ci-après.

### CONSOLIDATION

La direction de la Société consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles il a été déterminé que la Société exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la Société à diriger les activités de la filiale ou d'autres entités structurées afin d'en tirer des rendements variables. La direction de la Société et la direction de chacune de ses filiales font preuve de jugement pour déterminer si elles exercent un contrôle sur l'entité émettrice lorsqu'elles détiennent moins de la majorité des droits de vote.

### PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement représentent les montants qui, en plus des primes et des produits de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de Lifeco. Les actuaires nommés par les filiales de Lifeco ont la responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir adéquatement les obligations de Lifeco à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon les pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée pour évaluer les contrats d'assurance est la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), qui tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures et qui nécessite une part importante de jugement.

Dans le cadre du calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux niveaux des charges opérationnelles, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation ou de la détérioration future des hypothèses les plus probables, et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés de 2013 de la Société pour obtenir plus de détails sur ces estimations.

### ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable des instruments financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité prises en compte dans les méthodes d'établissement des prix du marché sur lesquelles la Société et ses filiales s'appuient. Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur sont décrites ci-dessous.

*Obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente* — La juste valeur des obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement des sources de prix de tiers indépendants. La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données observables et limitent l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Société et ses filiales obtiennent les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente. Lorsque les cours ne sont pas disponibles sur un marché généralement actif, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation.

La Société et ses filiales évaluent la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur les titres négociés activement qui présentent des caractéristiques semblables, les cotes des courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de refléter le manque de liquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données du marché disponibles. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

*Actions classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente* — La juste valeur des actions négociées en Bourse est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la Bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus. La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données observables et limitent l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur les actions de ses portefeuilles d'actions classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, à la date des bilans.

*Prêts hypothécaires et autres prêts et obligations classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et prêts et créances* — La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est évaluée selon les taux d'intérêt du marché offerts pour des prêts comportant des échéances et des risques de crédit similaires. Aux seules fins de la présentation de l'information, la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts classés comme prêts et créances est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux en vigueur sur le marché. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

*Immeubles de placement* — La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en ayant recours à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et tient compte des ajustements apportés lorsque les flux de trésorerie liés aux propriétés, les dépenses en immobilisations ou les conditions générales du marché subissent des modifications importantes au cours des périodes intermédiaires entre les évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives futures, taux de location, dépenses en immobilisations et opérationnelles) et les taux d'actualisation, les taux de capitalisation de sortie et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

### DÉPRÉCIATION DE PLACEMENTS

Les placements sont examinés régulièrement de façon individuelle afin de déterminer s'ils ont subi une dépréciation. La Société et ses filiales tiennent compte de divers facteurs lors du processus d'évaluation de la dépréciation, y compris, mais sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions particulières défavorables propres à un secteur ou à une région, une diminution de la juste valeur qui ne découle pas des taux d'intérêt ainsi qu'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Des pertes de valeur sont comptabilisées relativement aux actions disponibles à la vente si la perte est significative ou prolongée, et toute perte de valeur subséquente est constatée en résultat net.

Les placements sont réputés avoir subi une dépréciation lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant à la possibilité de recouvrer l'intégralité du capital et des intérêts payables dans les délais prévus. La juste valeur d'un placement ne constitue pas un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le cours de marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux prêts hypothécaires et autres prêts, et aux obligations ayant subi une dépréciation qui sont classés comme prêts et créances, des provisions sont établies ou des dépréciations sont inscrites dans le but d'ajuster la valeur comptable afin qu'elle corresponde au montant net réalisable. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le cours de marché observable est utilisé aux fins de l'établissement de la valeur nette de réalisation. En ce qui a trait aux obligations disponibles à la vente ayant subi une dépréciation et qui sont comptabilisées à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans les réserves au titre de la réévaluation des placements est reclassée dans les produits de placement nets. Une dépréciation sur un instrument de créance disponible à la vente est contrepassée s'il existe une preuve objective d'un recouvrement durable. Tous les profits et toutes les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont déjà constatés en résultat net; par conséquent, une réduction attribuable à la dépréciation de ces actifs sera comptabilisée en résultat net. De plus, lorsqu'une dépréciation a été établie, les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés et les intérêts antérieurs à recevoir sont contrepassés.

Les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif, sauf si les obligations sont considérées comme ayant subi une perte de valeur.

### TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la Société pourrait être tenue d'effectuer une reprise de la charge de dépréciation ou d'une partie de ce montant.

Le goodwill a été attribué aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des groupes d'unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable à laquelle le goodwill a été attribué. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable.

Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée du coût de vente et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

### IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

La charge d'impôt sur le bénéfice de la période représente la somme de l'impôt sur le bénéfice exigible et de l'impôt sur le bénéfice différé. L'impôt sur le bénéfice est comptabilisé dans les états des résultats à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans les états des résultats (soit dans les autres éléments du bénéfice global, soit directement dans les fonds propres), auquel cas l'impôt sur le bénéfice est aussi comptabilisé dans les autres éléments du bénéfice global ou directement dans les fonds propres.

*Impôt exigible* — L'impôt exigible sur le bénéfice est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Société s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour impôt incertain est évaluée lorsque cet impôt atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation, évaluation qui est fondée sur l'approche de la moyenne pondérée par les probabilités.

*Impôt différé* — L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable et des attributs fiscaux non utilisés, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs, auxquels les différences temporaires déductibles et les attributs fiscaux non utilisés pourront être imputés, seront disponibles.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales

adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour utiliser tout ou une partie de ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé qui ne peuvent être comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, sauf si le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

### RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés à certains employés et conseillers, des régimes complémentaires de retraite non capitalisés à l'intention de certains employés, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires de retraite, d'assurance-maladie, dentaire et vie non capitalisé aux employés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge. Les filiales de la Société offrent également des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies acquis par les employés et les conseillers admissibles est déterminé actuariellement selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, à partir des hypothèses de la direction de la Société et de la direction de ses filiales concernant les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés, la mortalité et l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Toute modification apportée à ces hypothèses influera sur la valeur comptable des obligations au titre des régimes de retraite. Le

passif au titre des prestations constituées de la Société et de ses filiales relatif aux régimes à prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes en actualisant le montant des prestations acquises par les employés en échange de leurs services au cours de la période considérée et des périodes antérieures et en déduisant la juste valeur des actifs du régime. La Société et ses filiales définissent la composante intérêts nets de la charge au titre des régimes de retraite pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour mesurer le passif au titre des prestations constituées au début de la période annuelle au montant net du passif au titre des prestations constituées. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs sont établis à partir d'une courbe de rendement de titres d'emprunt de sociétés ayant une notation de AA.

Si les avantages au titre du régime sont modifiés ou si l'accès à un régime est réduit, les coûts des services passés ou les gains ou les pertes au titre des réductions sont immédiatement comptabilisés en résultat net. Les coûts des services rendus de l'exercice, les coûts des services passés et les gains et les pertes au titre des réductions sont compris dans les charges opérationnelles et frais administratifs.

Les réévaluations découlant des régimes à prestations définies représentent les écarts actuariels et le rendement réel de l'actif des régimes, moins l'intérêt calculé au taux d'actualisation. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du bénéfice global et ne sont pas reclassées en résultat net.

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées représente l'excédent (le déficit) du régime et il est inclus dans les autres actifs ou les autres passifs.

Les montants versés aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

### COMMISSIONS DE VENTE DIFFÉRÉES

Les commissions versées à la vente de certains produits de fonds communs de placement sont différées et amorties sur une période maximale de sept ans. IGM examine régulièrement la valeur comptable des commissions de vente différées à la lumière d'événements ou de circonstances qui laissent croire à une dépréciation. Pour évaluer la recouvrabilité, IGM a notamment effectué le test visant à comparer les avantages économiques futurs tirés de l'actif lié aux commissions de vente différées par rapport à sa valeur comptable. Au 31 décembre 2013, les commissions de vente différées ne montraient aucun signe de dépréciation.

## CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

### RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société et ses filiales ont adopté la version révisée d'IAS 19 (IAS 19R), *Avantages du personnel*. Conformément aux dispositions transitoires, la Société et ses filiales ont appliqué la norme révisée de façon rétrospective. Par conséquent, les informations financières comparatives des états financiers et des notes annexes de 2012 ont été retraitées.

Les modifications à IAS 19 incluent l'élimination de la méthode du corridor pour la comptabilisation des écarts actuariels, qui sont maintenant constatés immédiatement dans les autres éléments du bénéfice global. Par conséquent, les actifs et les passifs nets au titre des régimes de retraite correspondent à la situation de capitalisation de ces régimes dans les bilans consolidés. De plus, tous les coûts des services, y compris les réductions et les liquidations, sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

En outre, le rendement prévu de l'actif des régimes n'est plus appliqué à la juste valeur des actifs pour calculer le coût des prestations. Selon la norme révisée, le même taux d'actualisation doit être appliqué à l'obligation au

titre des prestations ainsi qu'aux actifs du régime lors de la détermination du montant net du coût financier. Ce taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement d'obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

De plus, la norme révisée comprend des modifications portant sur la présentation de l'obligation au titre des prestations définies, de la juste valeur des actifs du régime et des composantes de la charge de retraite dans les états financiers d'une entité, y compris la séparation du montant total des charges au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi entre les montants qui sont comptabilisés dans les états des résultats (les coûts des services et le montant net du coût financier) et les montants qui sont comptabilisés dans les états du résultat global (les réévaluations). Les informations à fournir à l'égard des régimes de retraite comprennent une analyse du risque lié aux régimes de retraite, une analyse de sensibilité, une explication des éléments constatés dans les états financiers et des descriptions du montant, de l'échéancier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs.

Conformément aux dispositions transitoires d'IAS 19R, cette modification a été appliquée de façon rétroactive, ce qui a donné lieu à une diminution du solde d'ouverture des fonds propres de 605 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (diminution de 336 M\$ des fonds propres attribuables aux actionnaires et de 269 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle), et à une diminution additionnelle des fonds propres de 296 M\$ (diminution de 165 M\$ des fonds propres attribuables aux actionnaires et de 131 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle) au 31 décembre 2012.

Les éléments des états financiers retraités en raison d'IAS 19R comprennent les autres actifs, les autres passifs, les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, les bénéfices non distribués, les réserves (autres éléments du bénéfice global) et les participations ne donnant pas le contrôle présentés dans les états financiers.

L'incidence du changement de méthode comptable sur le bénéfice net consolidé est présentée ci-dessous :

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	2012
Bénéfice net présenté antérieurement	2 747
Ajustement apporté au bénéfice net	
Charges opérationnelles et frais administratifs	(22)
Quote-part du bénéfice des participations dans des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées	(4)
Impôt sur le bénéfice	4
	(22)
Bénéfice net retraité	2 725

En raison de la variation du bénéfice net consolidé en 2012, le bénéfice de base et dilué par action a diminué de 0,03 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

**IFRS 10 — ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS** Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société et ses filiales ont adopté IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10). La Société et ses filiales ont évalué s'il y avait lieu ou non de consolider une entité en se fondant sur la définition révisée du contrôle. La norme définit le contrôle comme étant lié au pouvoir qu'a l'investisseur de diriger les activités pertinentes de l'entité détenue, à sa capacité de tirer des avantages variables de ses avoirs dans l'entité détenue et au lien direct qui existe entre le pouvoir de diriger les activités et de recevoir des avantages.

La Société et ses filiales ont évalué l'incidence de l'adoption d'IFRS 10 sur toutes leurs sociétés de portefeuille et autres entités détenues, ce qui a donné lieu aux ajustements décrits ci-après :

*Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts* — Lifeco a évalué la définition révisée du contrôle à l'égard des fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices et a conclu qu'elle n'avait pas changé de façon importante. Lifeco continuera de présenter les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices en tant que montants égaux et correspondants des actifs et des passifs dans les bilans, et Lifeco fournit des informations supplémentaires sur la nature de ces entités et sur les risques connexes.

De plus, dans les cas où l'actif du fonds distinct est investi dans des entités structurées et que l'on considère que le fonds exerce un contrôle sur ces entités, Lifeco a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice net et les fonds propres de la Société, mais il a toutefois donné lieu à une hausse des fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices en tant que montants égaux et correspondants dans les bilans au titre de l'actif et du passif, soit une hausse de 484 M\$ et de 403 M\$ au 31 décembre 2012 et au 1<sup>er</sup> janvier 2012, respectivement.

L'application d'IFRS 10 aux fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices pourrait continuer à évoluer d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2014, date à laquelle les assureurs européens seront tenus d'adopter cette norme. Lifeco continuera de surveiller les développements à l'égard de cet aspect de la norme et tout autre développement.

Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2013 de la Société pour plus de renseignements en ce qui a trait à la présentation et aux informations à fournir relativement à ces structures.

*Titres de fiducies de capital* — La Fiducie de capital Canada-Vie et la Fiducie de capital Great-West (les fiducies de capital) étaient consolidées par Lifeco en vertu d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*. Les fiducies de capital ne seront plus consolidées dans les états financiers de la Société étant donné que le placement de Lifeco dans les fiducies de capital n'a pas d'exposition à des rendements variables et donc, qu'il ne satisfait pas à la définition révisée du contrôle selon IFRS 10.

Le changement à l'égard de la consolidation n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice net ni sur les fonds propres de la Société; toutefois, la déconsolidation s'est traduite par une augmentation de 45 M\$ des obligations au 31 décembre 2012 et de 282 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ce qui a augmenté des mêmes montants les débetures de fiducies de capital dans les bilans.

*Autres* — Par suite de l'adoption d'IFRS 10, Lifeco a également reclassé dans le bilan un montant de 47 M\$ entre les actions et les immeubles de placement au 31 décembre 2012 et de 48 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2012. En outre, la Société a reclassé un montant de 41 M\$ lié à des obligations, et à des débetures et instruments d'emprunt au 31 décembre 2012 et de 39 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**IFRS 11 — PARTENARIATS** Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société et ses filiales ont adopté les directives contenues dans IFRS 11, *Partenariats* (IFRS 11), lesquelles séparent les entités contrôlées conjointement selon qu'il s'agit d'entreprises communes ou de coentreprises. Cette norme élimine l'option d'utiliser la consolidation proportionnelle pour comptabiliser des participations dans des coentreprises pour les entités, ces dernières devant dorénavant utiliser la méthode de la mise en équivalence à cette fin. La Société a conclu que Parjointco constitue une coentreprise, car l'arrangement contractuel procure aux parties au partenariat le droit à l'actif net plutôt qu'aux actifs et aux obligations sur une base individuelle. En conséquence, la Société continuera de comptabiliser son placement dans cette entreprise contrôlée conjointement selon la méthode de la mise en équivalence. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.



**IFRS 12 — INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société et ses filiales ont adopté les directives contenues dans IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Cette norme exige la présentation d'informations supplémentaires, notamment sur la manière de déterminer le contrôle et sur les restrictions pouvant exister en ce qui a trait à l'actif et au passif consolidés présentés par des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées. L'adoption de cette norme a eu pour effet d'augmenter les informations à fournir en ce qui a trait aux filiales, aux partenariats et aux participations de la Société dans des entreprises associées; toutefois, elle n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

**IFRS 13 — ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR** Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société et ses filiales ont adopté IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. La norme réunit dans une seule norme toutes les directives relatives à l'évaluation de la juste valeur et à l'information à fournir. La juste valeur se définit comme le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou versé lors du transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché. Cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur l'évaluation des actifs et des passifs de la Société, mais elle nécessite la présentation d'informations supplémentaires relatives à l'évaluation de la juste valeur (se reporter à la

note 28 des états financiers consolidés de 2013 de la Société). La norme a été appliquée de façon prospective.

**IAS 1 — PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS** Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société et ses filiales ont adopté les directives fournies dans la version modifiée d'IAS 1, *Présentation des états financiers*. En vertu de la norme modifiée, les autres éléments du bénéfice global sont classés par nature et groupés selon que les éléments seront reclassés en résultat net au cours d'une période ultérieure (lorsque certaines conditions sont réunies) ou qu'ils ne le seront pas. Cette norme révisée porte seulement sur la présentation et n'a donc pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société. Les modifications ont été appliquées de manière rétroactive.

**IFRS 7 — INSTRUMENTS FINANCIERS : INFORMATIONS À FOURNIR** Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société et ses filiales ont adopté les directives comprises dans les modifications apportées à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui présente de nouvelles informations à fournir relativement aux instruments financiers, notamment au sujet des droits de compensation et des arrangements connexes aux termes de conventions-cadres de compensation. La norme révisée porte seulement sur les informations à fournir et n'a donc pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société (se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2013 de la Société).

**MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES**

La Société et ses filiales assurent un suivi continu des modifications éventuelles proposées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et analysent l'incidence que les modifications à ces normes pourraient avoir sur leurs états financiers consolidés lorsqu'elles entreront en vigueur.

**IAS 32 — INSTRUMENTS FINANCIERS : PRÉSENTATION** Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Société et ses filiales adopteront les directives comprises dans les modifications apportées à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Cette norme révisée précise les exigences en matière de compensation des actifs et des passifs financiers. La Société a évalué les répercussions de cette norme et elle a déterminé qu'elle n'aura aucune incidence sur la présentation de ses états financiers.

**IFRS 4 — CONTRATS D'ASSURANCE** En juin 2013, l'IASB a publié un exposé-sondage révisé pour IFRS 4, *Contrats d'assurance*, qui propose des modifications à la norme comptable portant sur les contrats d'assurance. Les modifications proposées visent à répondre aux questions liées à l'évaluation, à la présentation et à la transition qui ont été soulignées dans l'exposé-sondage initial, publié en juillet 2010, lors de consultations menées auprès du secteur de l'assurance et des utilisateurs d'états financiers. Les propositions révisées s'inspireraient du modèle d'évaluation par étapes qui oblige l'assureur à évaluer les passifs d'assurance au moyen d'un modèle axé sur le montant, l'échéance et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs associés aux contrats d'assurance.

La norme proposée diffère de manière importante des pratiques comptables et actuarielles actuellement utilisées par Lifeco en vertu de la MCAB. Les pratiques comptables actuelles établissent un lien étroit entre l'évaluation comptable des passifs d'assurance et les actifs précis utilisés pour soutenir ces passifs, ce qui réduit les non-concordances comptables lorsque les passifs et les actifs sont appariés adéquatement d'un point de vue économique. Selon les propositions de l'IASB, la plupart des passifs relatifs aux contrats d'assurance seraient évalués en fonction des taux d'intérêt en vigueur et, selon les modifications proposées en mars 2013 pour IFRS 9, *Instruments financiers*, les actifs d'investissement liés à certains titres de créance seraient également comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du bénéfice global. Par conséquent, la variation de la valeur comptable des passifs d'assurance et des actifs d'investissement découlant de la variation

des taux d'intérêt serait présentée dans les autres éléments du bénéfice global plutôt que dans le résultat net. Bien que cette proposition exclue la volatilité liée aux taux d'intérêt du résultat net, certains autres actifs utilisés pour soutenir les passifs d'assurance ne sont pas admissibles à l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du bénéfice global, comme les prêts et les créances, qui seraient plutôt évalués au coût amorti, et d'autres actifs, comme les placements en titres de participation, qui seraient évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les propositions révisées de l'IASB auront également une incidence sur le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance et les changements à apporter à la présentation des produits des contrats d'assurance qui sont comptabilisés au cours de la période et qui sont présentés dans les états financiers.

Le 25 octobre 2013, Lifeco avait soumis une lettre d'observations en réponse à l'exposé-sondage de l'IASB, faisant part de ses inquiétudes à l'égard du fait que les lecteurs des états financiers n'auront pas accès à un portrait fidèle des résultats financiers d'un assureur. L'exposé-sondage devrait produire des résultats financiers plus volatils qui, de l'avis de Lifeco, ne reflètent pas l'incidence réelle des contrats d'assurance sur la situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie d'une entité. Dans sa réponse du 1<sup>er</sup> novembre 2013 à l'exposé-sondage de l'IASB, le Conseil des normes comptables (le CNC) a proposé des changements visant à réduire la volatilité des résultats financiers des assureurs. L'IASB tient actuellement des délibérations sur les observations reçues au sujet de son exposé-sondage.

Le 6 janvier 2014, Lifeco a présenté une lettre d'observations en réponse à l'exposé-sondage ED/2013/7 du CNC portant sur les contrats d'assurance. Dans cette lettre, Lifeco se questionne sur la pertinence du projet de norme pour les entités canadiennes.

Lifeco continue de surveiller activement les développements à cet égard et, tant qu'une nouvelle IFRS visant l'évaluation des contrats d'assurance ne sera pas publiée et entrée en vigueur, elle continuera d'évaluer les passifs relatifs aux polices d'assurance selon les politiques comptables et actuarielles actuelles, y compris selon la MCAB.

**IFRS 9 — INSTRUMENTS FINANCIERS** L'IASB a publié IFRS 9, *Instruments financiers*, en 2010 afin de remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IASB compte apporter de nouvelles modifications touchant la comptabilisation des instruments financiers et a donc divisé en trois phases son projet de modification d'IFRS 9 : classement et évaluation, méthode de dépréciation et comptabilité de couverture.

- > L'IASB a publié une proposition visant à modifier les dispositions d'IFRS 9 portant sur le classement et l'évaluation en apportant une nouvelle modification à portée limitée qui ajouterait une nouvelle catégorie pour le classement de certains actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'IASB compte publier une IFRS officielle sur cette phase au cours du premier semestre de 2014.
- > L'IASB a publié un exposé-sondage révisé en mars 2013 portant sur l'utilisation de la méthode de dépréciation pour les actifs financiers. L'IASB compte publier une IFRS officielle sur cette phase au cours du premier semestre de 2014.

## FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres de la Société de même que dans les activités de la Société comporte certains risques intrinsèques, dont ceux énumérés ci-après et d'autres risques présentés ailleurs dans le présent document, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

Power Corporation est une société de portefeuille dont le principal actif est sa participation lui assurant le contrôle dans la Financière Power. La Financière Power détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses participations dans Lifeco et IGM. Par conséquent, les personnes qui investissent dans Power Corporation sont exposées aux risques liés à la Financière Power, qui est elle-même exposée aux risques attribuables à ses filiales, y compris ceux auxquels elle est exposée à titre d'actionnaire principal de Lifeco et d'IGM.

La capacité de Power Corporation, à titre de société de portefeuille, à payer des intérêts, à acquitter d'autres charges opérationnelles et à verser des dividendes, à faire face à ses engagements, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti d'occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seront souhaitables dans l'avenir, dépend généralement de la capacité de ses principales filiales et autres placements à lui verser des dividendes suffisants ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. La probabilité que les actionnaires de Power Corporation reçoivent des dividendes dépendra de la performance opérationnelle, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des principales filiales directes et indirectes de Power Corporation ainsi que de leur capacité à payer des dividendes à Power Corporation. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par certaines de ces principales filiales à Power Corporation sont également assujettis à des restrictions stipulées par les lois et les règlements sur les assurances, sur les valeurs mobilières et sur les sociétés qui exigent de ces sociétés qu'elles respectent certaines normes quant à leur solvabilité et à leur capitalisation.

Si Power Corporation a besoin de financement supplémentaire, sa capacité à en trouver dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de Power Corporation et de ses filiales. Rien ne garantit que les financements par emprunt ou

- > L'IASB a conclu ses délibérations au sujet des critères liés à l'application de la comptabilité de couverture et à l'évaluation de l'efficacité, et l'organisme a lancé la phase finale des travaux portant sur la comptabilité de couverture en novembre 2013. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur la présentation de ses états financiers.

L'incidence d'IFRS 9 sur la Société et ses filiales sera évaluée de façon approfondie lorsque les étapes restantes du projet de l'IASB qui vise à remplacer IAS 39 auront été franchies. En juillet 2013, l'IASB a provisoirement décidé de reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9 à une date qui sera fixée uniquement lorsque les exigences relatives à la méthode de dépréciation, au classement et à l'évaluation auront été établies. La Société et ses filiales continuent toutefois de suivre activement l'évolution de cette norme. En ce qui concerne Lifeco, elle suit l'évolution de cette norme en considérant les changements apportés à IFRS 4.

par actions seront disponibles ou que, joints aux fonds générés à l'interne, ils seront suffisants pour atteindre les objectifs ou satisfaire aux exigences de Power Corporation ou, s'ils sont disponibles, qu'ils seront obtenus à des conditions acceptables pour Power Corporation. Si Power Corporation n'était pas en mesure de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, cela pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions.

Le cours de marché des titres de Power Corporation peut être volatil et connaître des fluctuations en raison de nombreux facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Power Corporation. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur Power Corporation et ses filiales, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Au cours des dernières années, les marchés des capitaux ont connu d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance opérationnelle, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. Ces facteurs peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou durable, ce qui pourrait se traduire par des charges de dépréciation. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de Power Corporation pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de Power Corporation pourrait en subir les conséquences.

La Société a recours, à l'occasion, à des instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques. Le 16 octobre 2013, la Société a acheté des options de vente de titres de participation d'une durée de six mois sur le S&P 500 d'un montant nominal de 1 G\$, pour une contrepartie de 9 M\$, à titre de macrocouverture du capital contre un recul important des marchés boursiers causé par l'incertitude politique à l'égard du pouvoir d'emprunt du gouvernement des États-Unis. (Se reporter également à la section Instruments financiers dérivés plus loin).

## ARRANGEMENTS HORS BILAN

### GARANTIES

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent conclure certaines ententes qui les empêchent de faire une estimation raisonnable du montant maximal que la Société ou une filiale peut être tenue de verser à des tiers, car certaines de ces ententes ne fixent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées.

### LETTRES DE CRÉDIT

Dans le cours normal des activités de réassurance de Lifeco, ses filiales fournissent des lettres de crédit à d'autres parties ou à des bénéficiaires. Un bénéficiaire détiendra normalement une lettre de crédit à titre de garantie visant à acquérir du crédit statutaire pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement cédés aux filiales de Lifeco ou les montants à payer par celles-ci. Une lettre de crédit peut être utilisée à vue. Si un montant est tiré par un bénéficiaire sur une lettre de crédit, la banque émettrice versera ce montant à celui-ci, et les filiales de Lifeco devront rembourser ce montant à la banque.

Lifeco a indiqué que, par l'entremise de certaines de ses filiales en exploitation, elle a fourni des lettres de crédit à des parties externes et internes, tel qu'il est décrit à la note 32 des états financiers consolidés de 2013 de la Société.

### PASSIFS ÉVENTUELS

De temps à autre, la Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière importante

à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Société.

## ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS

PAIEMENTS EXIGIBLES PAR PÉRIODE	TOTAL	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Dettes à long terme <sup>[1]</sup>	7 767	659	1 057	6 051
Dépôts et certificats	187	171	11	5
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	5 572	890	4 649	33
Contrats de location simple <sup>[2]</sup>	795	164	454	177
Obligations d'achat <sup>[3]</sup>	197	61	103	33
Engagements contractuels	1 034 <sup>[4]</sup>	—	—	—
Total	15 552			
Lettres de crédit <sup>[5]</sup>				

[1] Se reporter à la note 15 des états financiers consolidés de 2013 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements.

[2] Comprennent des locaux à bureaux et des éléments du matériel utilisés dans le cours normal des activités. Les paiements de location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation.

[3] Les obligations d'achat correspondent aux engagements de Lifeco visant l'achat de biens et services, essentiellement liés aux services d'information.

[4] Inclut les engagements de 466 M\$ pris par Lifeco. Ces engagements contractuels sont essentiellement des engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, et doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies. Le solde représente les engagements en cours de 568 M\$ de la Société visant à faire des versements en capital futurs à des fonds d'investissement; le montant et le moment exacts de chaque versement en capital ne peuvent être déterminés.

[5] Se reporter à la note 32 des états financiers consolidés de 2013 de la Société.

## TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des activités, la Great-West prend part à diverses transactions avec des parties liées, transactions qui comprennent l'offre de prestations d'assurance et de services de sous-conseillers à d'autres sociétés du groupe de Power Corporation. Dans tous les cas, ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

Lifeco fournit des services de réassurance et de gestion d'actifs ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de Power Corporation, de la Financière Power et de leurs filiales.

IGM conclut également des transactions avec des filiales de Lifeco. Ces transactions ont lieu dans le cours normal des activités et comprennent : i) la prestation de certains services administratifs; ii) la distribution de produits d'assurance; iii) la vente de prêts hypothécaires résidentiels à la Great-West et à la London Life pour un montant de 204 M\$ en 2013 (232 M\$ en 2012).

## INSTRUMENTS FINANCIERS

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers de la Société. Le tableau fait une distinction entre les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et ceux comptabilisés au coût amorti. Le tableau n'inclut pas la juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si leur valeur comptable se rapproche raisonnablement de leur juste valeur. Ces éléments comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dividendes, les intérêts à recevoir et les débiteurs, l'impôt sur le bénéfice à recevoir, les avances consenties aux titulaires de polices, certains autres actifs financiers, les créditeurs, les conventions de rachat, les dividendes à verser, les intérêts créditeurs et l'impôt

sur le bénéfice exigible, ainsi que certains autres passifs financiers. La juste valeur représente le montant qui pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties consentantes, ce montant reposant sur le cours du marché, lorsqu'il est disponible. La juste valeur est fondée sur les estimations de la direction et elle est généralement calculée selon les données sur le marché à un moment précis. Cette valeur peut ne pas refléter la juste valeur future. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes ainsi que des éléments importants sur lesquels il convient d'exercer son jugement (se reporter à la note 28 des états financiers consolidés de 2013 de la Société).

AUX 31 DÉCEMBRE	2013		2012	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur				
Obligations				
À la juste valeur par le biais du résultat net	70 104	70 104	65 050	65 050
Disponibles à la vente	8 753	8 753	7 928	7 928
Prêts hypothécaires et autres prêts				
À la juste valeur par le biais du résultat net	324	324	249	249
Actions				
À la juste valeur par le biais du résultat net	7 298	7 298	5 972	5 972
Disponibles à la vente	1 776	1 776	1 696	1 696
Immeubles de placement	4 288	4 288	3 572	3 572
Instruments dérivés	655	655	1 061	1 061
Autres actifs	396	396	285	285
	93 594	93 594	85 813	85 813
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti				
Obligations				
Prêts et créances	11 855	12 672	10 934	12 438
Prêts hypothécaires et autres prêts				
Prêts et créances	24 591	25 212	22 571	23 882
Actions				
Disponibles à la vente	632	632	674	674
	37 078	38 516	34 179	36 994
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>130 672</b>	<b>132 110</b>	<b>119 992</b>	<b>122 807</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur				
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	(889)	(889)	(739)	(739)
Instruments dérivés	(782)	(782)	(413)	(413)
Autres passifs	(20)	(20)	(141)	(141)
	(1 691)	(1 691)	(1 293)	(1 293)
Passifs financiers comptabilisés au coût amorti				
Obligation à l'égard d'entités de titrisation	(5 572)	(5 671)	(4 701)	(4 787)
Débiteures et instruments d'emprunt	(7 767)	(8 676)	(6 310)	(7 410)
Débiteures de fiducies de capital	(163)	(205)	(164)	(216)
Dépôts et certificats	(187)	(188)	(163)	(165)
	(13 689)	(14 740)	(11 338)	(12 578)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(15 380)</b>	<b>(16 431)</b>	<b>(12 631)</b>	<b>(13 871)</b>

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours aux instruments financiers dérivés. Lorsqu'elles utilisent ces dérivés, elles ne font qu'agir en qualité d'utilisateurs finals limités, et non en qualité de teneurs de marché.

L'utilisation des dérivés est contrôlée et revue régulièrement par la haute direction de chaque société. La Société et ses filiales ont chacune mis en place des procédures et des politiques opérationnelles relatives à l'utilisation d'instruments financiers dérivés visant essentiellement à :

- > empêcher l'utilisation des instruments dérivés à des fins spéculatives;
- > documenter les opérations et s'assurer de leur conformité avec les politiques en matière de gestion du risque;
- > faire état de l'efficacité des relations de couverture;
- > surveiller la relation de couverture.

La Société et ses filiales disposent de politiques, de lignes directrices ou de procédures pour déterminer, mesurer, surveiller et atténuer les risques liés à ses instruments financiers et en assurer le contrôle. Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de change, de taux d'intérêt et de prix).

Aucun changement majeur n'a été apporté aux politiques et procédures de la Société et de ses filiales relativement à l'utilisation des instruments dérivés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Le montant nominal des contrats d'instruments dérivés en cours a augmenté (29 688 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 17 238 M\$ au 31 décembre 2012) et l'exposition au risque de crédit, qui se limite à la valeur de marché de ces instruments en position de profit, a diminué (655 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 1 061 M\$ au 31 décembre 2012). Pour obtenir de plus amples renseignements sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Société et ses filiales, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2013 de la Société.

Le 16 octobre 2013, Lifeco a acheté des options de vente de titres de participation d'une durée de six mois sur le S&P 500 d'un montant nominal de 6,8 G\$, pour une contrepartie de 41 M\$, à titre de macrocouverture du capital contre un recul important des marchés boursiers causé par l'incertitude politique à l'égard du pouvoir d'emprunt du gouvernement des États-Unis. Le 16 octobre 2013, la Financière Power a acheté des options de vente de titres de participation d'une durée de six mois similaires sur le S&P 500 d'un montant nominal de 3,4 G\$, pour une contrepartie de 21 M\$. La Société a également acheté des options de vente de titres de participation d'une durée de six mois similaires d'un montant nominal de 1 G\$, pour une contrepartie de 9 M\$.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

En fonction de leurs évaluations au 31 décembre 2013, et sous réserve des limites décrites ci-après à la section Limites de Lifeco à l'égard des contrôles et des procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, les co-chefs de la direction et

le chef des services financiers ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2013.

## CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société est conçu pour garantir de manière raisonnable que cette information est fiable et que les états financiers destinés à des parties externes sont dressés conformément aux IFRS. La direction de la Société est responsable d'établir et de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière. Tous les systèmes de contrôle interne comportent des limites intrinsèques et pourraient devenir inefficaces par suite de modifications de la situation. Par conséquent, même les systèmes qui sont jugés efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la Société, sous la supervision des co-chefs de la direction ainsi que du chef des services financiers, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2013 suivant

les critères de l'*Internal Control — Integrated Framework* (le cadre COSO) publié en 1992 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, et sous réserve des limites décrites ci-après à la section Limites de Lifeco à l'égard des contrôles et des procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, les co-chefs de la direction ainsi que le chef des services financiers ont conclu que les contrôles internes de communication de l'information financière de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2013.

En 2013, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a fait l'objet d'aucune modification ayant eu ou pouvant raisonnablement avoir une incidence importante sur celui-ci.

## LIMITES DE LIFECO À L'ÉGARD DES CONTRÔLES ET DES PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Comme le permettent les lois sur les valeurs mobilières, pour la période close le 31 décembre 2013, la direction de Lifeco a limité l'étendue des contrôles et procédures de communication de l'information de Lifeco de même que du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Lifeco pour en exclure les contrôles, politiques et procédures d'Irish Life, que Lifeco a acquise le 18 juillet 2013.

Entre la date d'acquisition et le 31 décembre 2013, Irish Life a enregistré des produits de 526 M\$ et un bénéfice net de 85 M\$ (excluant des coûts de restructuration de 11 M\$ engagés par Irish Life). Au 31 décembre 2013, le total des actifs d'Irish Life se chiffrait à 48,4 G\$, montant qui comprend des placements pour le compte des polices de fonds distincts de 38,2 G\$. Le total des passifs d'Irish Life se chiffrait à 46,3 G\$, y compris un montant de 38,2 G\$ au titre des contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts.

## FAITS NOUVEAUX

Le 3 février 2014, la Cour d'appel de l'Ontario a rendu un jugement relativement à l'utilisation des comptes de participation de la London Life et de la Great-West, des filiales de Lifeco, pour le financement de l'acquisition du Groupe d'assurances London Inc. en 1997. Ce jugement infirmait la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario du 24 janvier 2013 portant sur les montants devant être réaffectés au surplus attribuable aux comptes de participation. La Cour d'appel a réduit le montant de 285 M\$ qui avait été initialement prescrit,

le faisant ainsi passer à 52 M\$ (27 M\$ à l'égard de la London Life et 25 M\$ à l'égard de la Great-West). En réponse au jugement de la Cour d'appel, Lifeco a comptabilisé un recouvrement au quatrième trimestre de 2013, soit au cours de la période durant laquelle l'événement postérieur s'est produit, ce qui a eu une incidence favorable de 226 M\$ après impôt sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco. La quote-part revenant à Power Corporation de ce montant correspondait à 103 M\$.

## PRINCIPALES DONNÉES ANNUELLES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012	2011 <sup>[1]</sup>
Total des produits <sup>[2]</sup>	29 642	33 443	32 945
Bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions participantes <sup>[3,4]</sup>	959	947	1 152
Par action — de base	2,08	2,06	2,50
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes <sup>[3]</sup>	977	816	1 075
Par action — de base	2,12	1,78	2,34
Par action — dilué	2,08	1,76	2,32
Bénéfice lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions participantes	977	816	1 049
Par action — de base	2,12	1,78	2,29
Par action — dilué	2,08	1,76	2,27
Actif consolidé <sup>[2,3]</sup>	345 005	271 632	255 496
Total des passifs financiers <sup>[2,3]</sup>	15 380	12 631	15 605
Débitures et instruments d'emprunt	7 767	6 310	6 296
Fonds propres	11 053	9 568	9 825
Valeur comptable par action	21,89	18,74	19,67
Nombre d'actions participantes en circulation [en millions]			
Actions privilégiées participantes	48,9	48,9	48,9
Actions comportant des droits de vote limités	411,4	411,1	411,0
Dividendes par action [déclarés]			
Actions participantes	1,1600	1,1600	1,1600
Actions privilégiées de premier rang			
Série 1986	1,0500	1,0500	1,0500
Série A	1,4000	1,4000	1,4000
Série B	1,3375	1,3375	1,3375
Série C	1,4500	1,4500	1,4500
Série D	1,2500	1,2500	1,2500
Série G	1,4000	1,2303	

[1] Les données de 2011 n'ont pas été ajustées pour tenir compte des reclassements de la période considérée et des IFRS, nouvelles et révisées, qui ont été adoptées le 1er janvier 2013. Les données de 2011 comprennent également les produits tirés des activités abandonnées.

[2] Au cours de l'exercice, la Société a reclassé les chiffres correspondants pour tenir compte des ajustements liés à la présentation.

[3] Les chiffres de 2012 ont été retraités, s'il y a lieu, pour tenir compte de l'incidence rétroactive des nouvelles IFRS et des IFRS révisées en 2013, en particulier IAS 19R, *Avantages du personnel* et IFRS 10, *États financiers consolidés*. Les données de 2011 comprennent également le bénéfice lié aux activités abandonnées de 26 M\$ (0,05 \$ par action).

[4] Le bénéfice opérationnel et le bénéfice opérationnel par action sont des mesures non conformes aux IFRS.